

Information
Dispositifs
Echanges de
l'Hébergement
Au
Logement



Session 4

Précarité énergétique – Habitat indigne



La direction de la prévention et
de l'action sociale

Service des
Affaires
Générales

Observatoire
des violences
faites aux
femmes

Service de la
Prévention et
des Actions
Sanitaires

Service Social
Départemental

LE SERVICE SOLIDARITÉ
LOGEMENT

Cellule pilotage /
projets documents
stratégiques, veille,
projets innovants

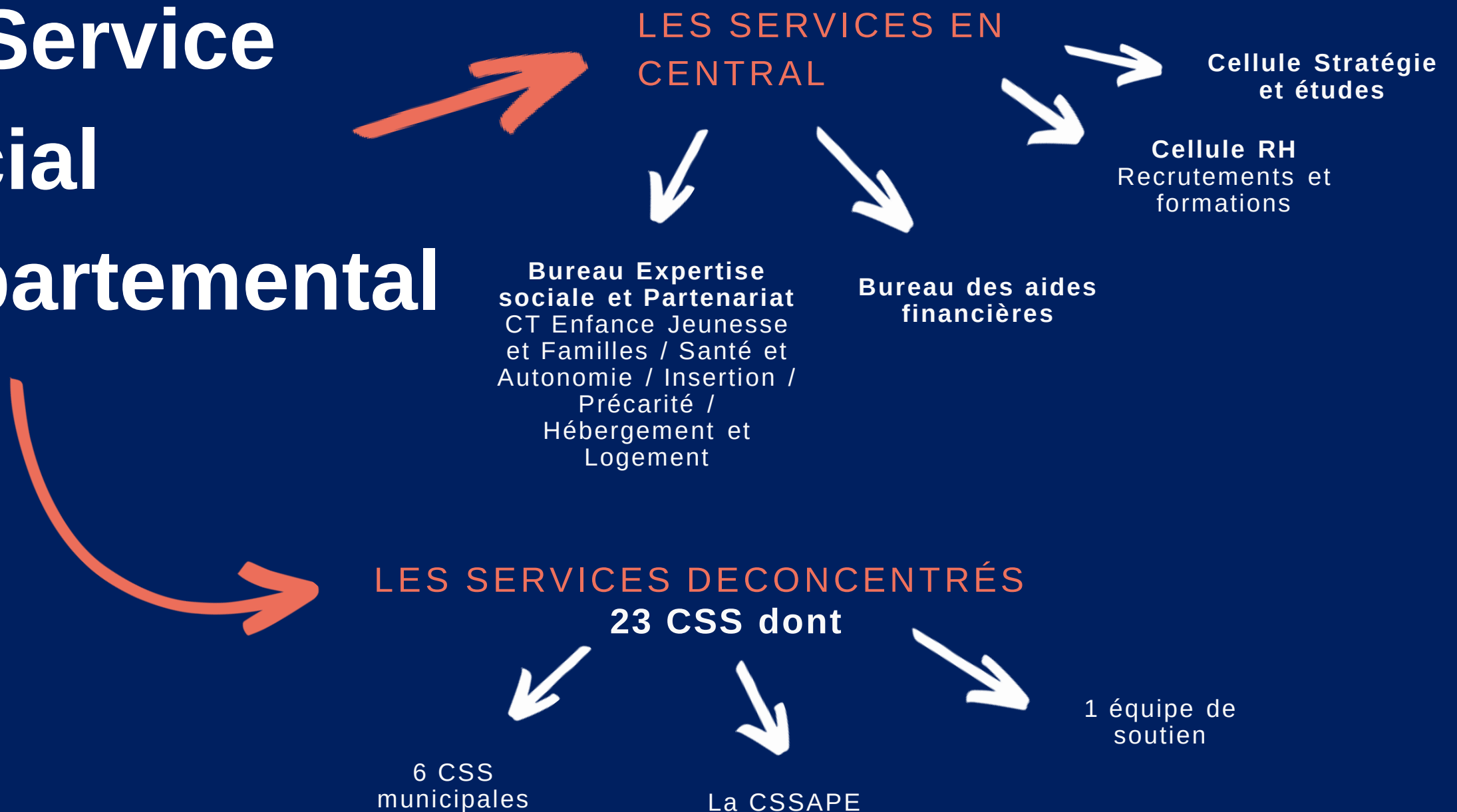
Bureau mise à l'abri et
prévention des
expulsions
hôtel et alternatives,
MASP, DSF, pilotage
charte prévention des
expulsions...

Bureau logement
insertion
FSL, précarité
énergétique (FSE,
FSEau...)

Pôle assistantes sociales transversal :
formations, outillage des acteurs de
terrain, représentation en
commissions, instances...

Qui
sommes
nous ?

Le Service Social Départemental



La précarité énergétique

Les aides du CD93



Le FSE – Fonds de Solidarité Energie



Conditions

Destiné à soutenir les ménages dans le paiement de leur facture d'énergie

- Intervention **une fois par an pour un montant maximal de 200€, pouvant exceptionnellement aller jusqu'à 500€**; 2ème sollicitation possible selon la situation et à partir d'une facture différente de celle présentée lors de la 1^{ère} demande.
- **Fournisseurs**: EDF, Total Energie, PLUM, ENGIE (tarif réglementé, Offre de marché, HAPPE, Vertuose Habitat, Fidelo-Conso)



Modalités

- Constituer une demande auprès du CCAS; l'intervention d'un TS n'est pas obligatoire
- Protection du dossier et négociation d'un plan d'apurement auprès du fournisseur via une plateforme Web dédiée;
- Traitement de la demande par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)



La précarité énergétique
Les aides du CD93

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le FSEau – Fonds de Solidarité Eau

Destiné à soutenir les ménages dans le paiement de leur facture d'eau

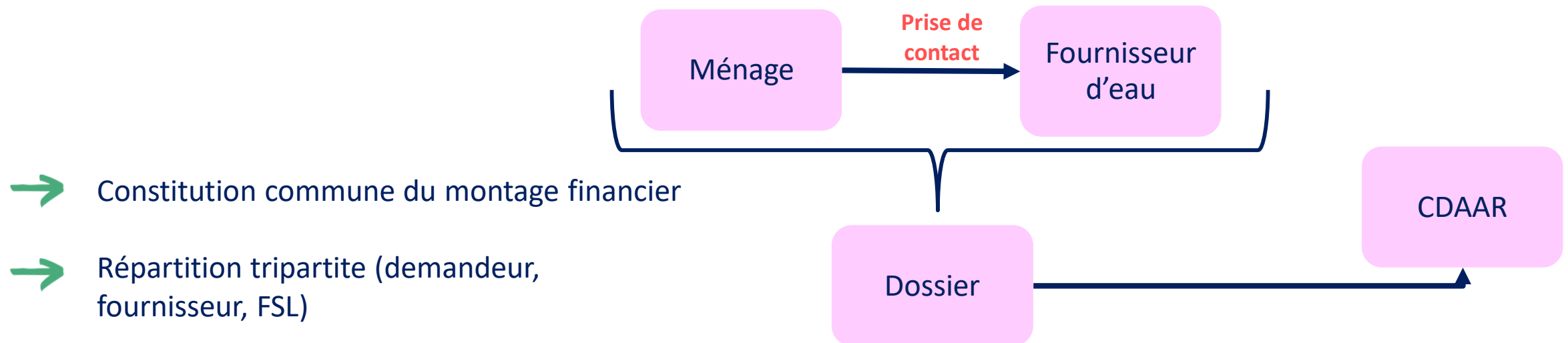


Conditions

- Intervention une fois par an pour un montant équivalent à un trimestre de consommation d'eau courante.



Valable chez tous les fournisseurs d'eau



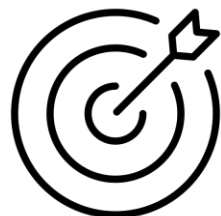
La précarité énergétique
Les aides du CD93

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le SLIME – ECOGIE

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie

*Outil d'ingénierie territoriale visant à mettre en œuvre les politiques de lutte contre la précarité énergétique.
En Seine Saint Denis, il se nomme ECOGIE*



OBJECTIF

Massifier le repérage et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique grâce à la coordination des acteurs et dispositifs présents sur le territoire.



PUBLIC VISÉ

Tout ménage en situation de précarité énergétique présentant des ressources très modestes selon le barèmes de l'ANAH

Un dispositif permettant...

- Accompagnement renforcé des ménages repérés
- Accès à un fonds d'aide aux petits travaux
- Mise en place d'un comité d'orientation pour le suivi des cas complexes et la mobilisation des fonds



La précarité énergétique
Les aides du CD93

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le SLIME – ECOGIE

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie

Une méthode en 3 étapes



1. Repérer

Organisation d'une **chaîne de détection des ménages**, notamment par la mobilisation et l'animation d'un réseau de donneurs d'alerte.



2. Diagnostiquer

Réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages et installation de petits équipements.



3. Orienter et soutenir

Orientation et accompagnement des ménages vers des solutions durables et adaptées.



La précarité énergétique
Les aides du CD93

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le SLIME – ECOGIE

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie

Le rôle du travailleur social : le « Donneur d'alerte »

- Détection des ménages en situation de précarité énergétique
- Transmission du signalement de la situation vers le dispositif ECOGIE par le biais de la plateforme dédiée



Les ménages peuvent personnellement signaler leur situation sur la plateforme dédiée sans passer par le travailleur social « donneur d'alerte »

Le « donneur d'alerte » peut choisir d'être **tenu informé ou non de la suite de la prise en charge** par le programme ECOGIE



La précarité énergétique
Les aides du CD93

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le SLIME – ECOGIE

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie



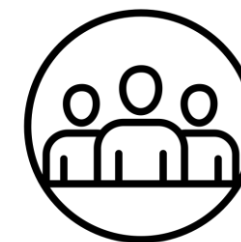
SIGNALEMENT de
ménages en situation
de précarité
énergétique



ALEC

*(Agence Locale pour
l'Energie et le Climat)*

Compétente pour
intervenir



DIAGNOSTIC et
ACCOMPAGNEMENT
auprès des ménages

Plateforme

<https://themis.energiesdemain.org/accueil>

Plateforme de signalement active
depuis le 18/09/2023



Plus d'info sur

<https://seinesaintdenis.fr/ecogie>



La précarité énergétique
Les aides du CD93

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Accompagnement social

*Mesures administratives et
judiciaires*



Les dispositifs d'accompagnement

- Le Protocole CAF
- L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dans le cadre du « maintien dans les lieux »
- L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
- La Mesure Judiciaire d'Accompagnement au Budget Familial (MJAGBF)
- Les Mesures de protection juridiques des majeurs vulnérables



Le Protocole CAF

Mise en place d'un protocole expérimental entre la CAF, le CD (SSD/SSOLOG) et la DRIHL

Bailleur

- Signalement de l'impayés naissant

CAF

- Demande de mise en place d'un plan d'apurement dans un délai de 6 mois

Bailleur +
Locataire

- Retour du plan signé dans le délais;
- Maintien de l' APL



Le Protocole CAF

Si PAS de retour du plan d'apurement, au terme des 6 mois, la CAF examine le dossier du ménage

Si paiement d'au moins la
moitié du loyer résiduel
durant les 6 derniers
mois



Maintien de l'APL

Si PAS de paiement d'au moins la
moitié du loyer résiduel durant les
6 derniers mois



Suspension de l'APL



Signalement à la CCAPEX



Le Protocole CAF



Listing des ménages (APL suspendue) non accompagnés par un TS CAF, envoyé au SSOLOG



Demande d'information aux CSS : ménages connus ou non ?
Procédure lorsque les ménages ne sont pas connus



Accompagnement social
Mesures administratives et judiciaires

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

FSL – L'ASLL : L'Accompagnement Social Lié au Logement « Maintien »



Mesure d'accompagnement mise en place **pour soutenir le ménage en prévention d'une mesure d'expulsion engagée ou non**



Mesure contractuelle entre le locataire et l'opérateur chargé du suivi (conventionnement avec le département) = **l'adhésion de la famille est donc indispensable et doit être travaillée en amont**

Les objectifs de l'accompagnement portent sur :

- l'accompagnement budgétaire
- La régularisation de l'endettement locatif
- l'accès et/ou le rétablissement des droits
- l'accompagnement dans les démarches administratives et financières
- l'aide à la gestion de la vie quotidienne
- le soutien à l'insertion sociale et professionnelle



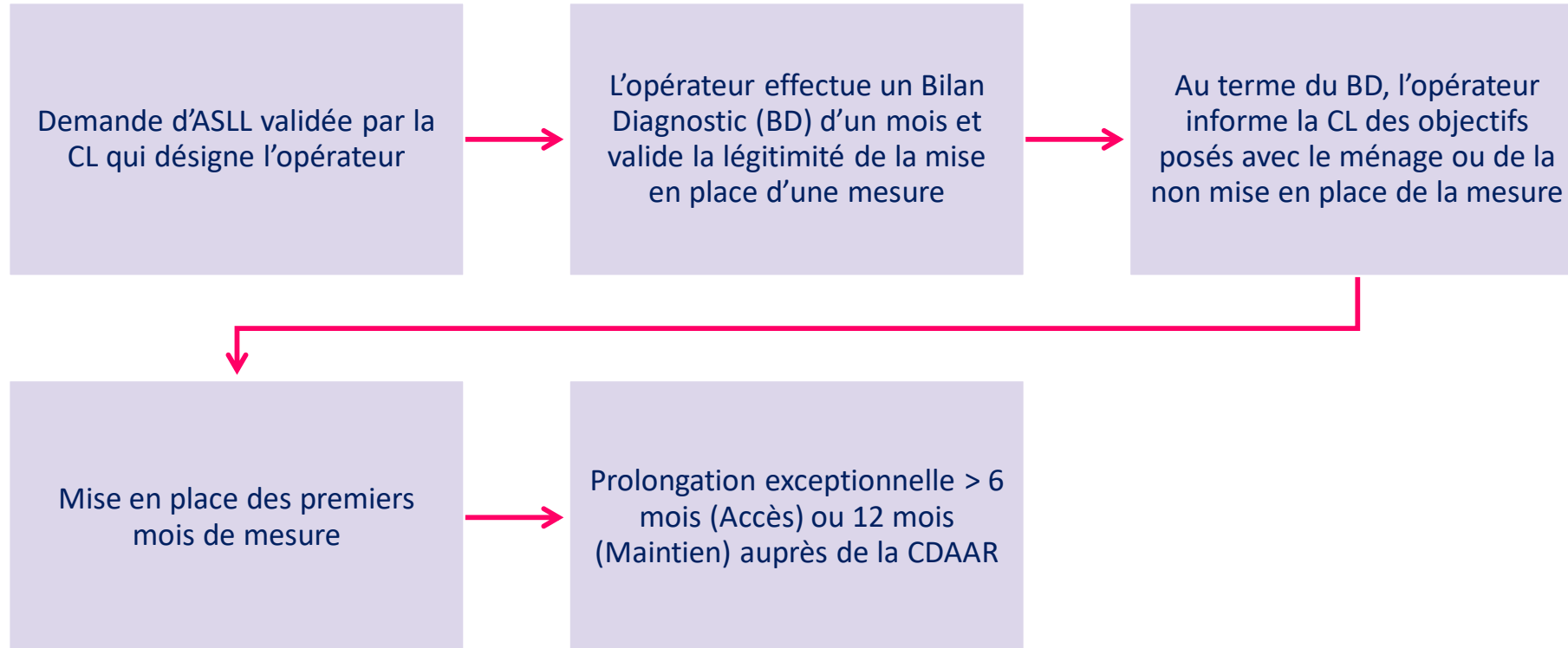
La demande d'ASLL n'est pas soumise au barème de ressources



Accompagnement social
Mesures administratives et judiciaires

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

FSL – L'ASLL : L'Accompagnement Social Lié au Logement « Maintien »



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE PAR OPÉRATEURS EN SEINE-SAINT-DENIS EN 2020

-  La Sauvegarde 93
-  CCAS de Saint-Denis
-  CCAS de Stains
-  Ville de Pantin
-  CCAS de Neuilly-sur-Marne
-  Ville de Saint-Ouen
-  CCAS d'Aubervilliers
-  Aurore
-  Udaf
-  Logis
-  Interlogement
-  Cité Myriam
-  Amicale du Nid
-  Fréha
-  CCAS de Tremblay-en-France

DPAS-SAG-P-SE
Octobre 2020

seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT



L'AVDL – Accompagnement Vers et Dans le Logement



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositif ETAT



Prescripteur : DRIHL (orientations vers opérateurs conventionnés Etat)



Orientation majoritairement dans le cadre du DALO



Mesure contractualisée et graduée

Durée minimale de 3 mois



VERS le logement

Travail autour de la notion de « prêt au relogement », prévention du refus...



DANS le logement

Installation et maintien dans les lieux



Accompagnement social
Mesures administratives et judiciaires

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

MASP – Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

Loi du 5 mars 2007 réformant la protection des majeurs

- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009
- Mise en œuvre confiée aux Conseils départementaux
- Création de mesures alternatives aux mesures judiciaires



La loi précise que « *cette mesure prend la forme d'un **contrat** entre l'intéressé et le Département et repose sur des engagements réciproques* »

Dispositif gradué d'accompagnement

2 NIVEAUX DE MESURE EN SEINE SAINT DENIS



Niveau I : le ménage conserve la gestion de ses prestations



Niveau II : Les prestations sociales de la personne sont versées sur le compte de l'organisme en charge de la mesure et gérées par le chargé de MASP (travailleur social).



MASP – Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé



PUBLIC CONCERNÉ

- Les bénéficiaires d'une prestation à caractère social (cf: page 1 du formulaire)
- Les personnes rencontrant des difficultés de gestion administrative et financière
- Les personnes rencontrant des problèmes de santé physique et/ou psychique, d'addiction, porteur d'un handicap, susceptibles d'altérer leurs capacités d'autonomie, d'invalider certains actes de la vie quotidienne, de générer une situation de vulnérabilité.



MASP – Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

Modalités



Formulaire SSOLOG
(Dernière version 2021)



SSOLOG - BUMAPE
Dpas-masp@seinesaintdenis.fr



L'évaluation sociale doit bien faire apparaître les éléments du vulnérabilité rencontrés par le ménage



La liste des prestations à caractère social mentionnée dans le formulaire de saisine n'est pas ajustable, puisque cette liste de prestations est **fixée dans le cadre d'un décret**



MAJ – Mesure d'Accompagnement Judiciaire

Ordonnée en cas d'échec de la MASP

CADRE LEGISLATIF

Mise en œuvre dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs.

PRINCIPES

Nécessité = mesure prise que si nécessaire

Subsidiarité = intervention uniquement en cas d'échec du droit commun

Proportionnalité = une mesure restant adaptée à la personne

- Mesure de gestion limitée aux prestations sociales sans aucune des incapacités attachées à la curatelle ou à la tutelle
- Durée : 2 ans max renouvelable une fois, soit 4 ans
- Sur **demande du CD directement au Procureur de la République** pour saisine du Juge des Tutelles
- Mesures confiées à un **mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)**



MJAGBF – Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial

CADRE LEGISLATIF

Mise en œuvre dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 réformant la **protection de l'Enfance**

- Saisine du **Juge des Enfants** lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et l'éducation des enfants
- Ménages bénéficiant de prestations à caractère social
- Ne peut excéder deux ans
- Renouvelable sur décision motivée par le Juge des Enfants
- Objectif de retour à l'autonomie des familles dans la gestion des prestations familiales, **accompagnement éducatif**



Accompagnement social
Mesures administratives et judiciaires

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

La Protection juridique des majeurs vulnérables



PUBLIC CONCERNÉ

- Majeur rencontrant des difficultés de santé physique/psychique
- Majeur souffrant d'une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge
- Majeur ayant une diminution de ses facultés physiques et/ou psychiques l'empêchant d'exprimer sa volonté
- Majeur ayant besoin d'être représenté de manière continue dans les actes de la vie courant

3 types de mesures



Accompagnement social
Mesures administratives et judiciaires

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Les mesures de protection juridiques

La Sauvegarde de Justice



Mesure de protection de **courte durée**, permettant à un majeur d'être **représenté** pour accomplir certains actes de la vie courante.



Elle peut **éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle**, qui sont plus contraignantes ou bien être **mise en œuvre en urgence dans l'attente de la mise en place d'une curatelle ou d'une tutelle**

2 types de Sauvegarde :

- ➔ **Médicale** (médecin de la personne à protéger ou de l'établissement de santé qui l'accueille)
- ➔ **Juridique** (Famille, tiers...)



Les mesures de protection juridiques

La Curatelle



protéger un majeur et son patrimoine lorsqu'il est en difficulté (altération de ses capacités physiques et corporelles) et qu'il a besoin d'aide



permet d'être **conseillé et/ou d'être accompagné pour les actes importants** (emprunt, vente de bien immobilier). La **personne reste néanmoins autonome pour accomplir des actes simples** (achat de la vie quotidienne, choix de se marier...).

Durée minimale de 5 ans renouvelable pour un maximum de 20 ans

Mesure graduée selon les difficultés rencontrées



Les mesures de protection juridiques

La Tutelle



protéger une **personne majeure** et/ou **tout ou partie de son patrimoine** si elle n'est **plus en état de veiller sur ses propres intérêts**.



Personne majeures ayant **besoin d'être représentées de manière continue** dans les actes de la vie courante du fait de **la dégradation (altération) des facultés et incapacité à exprimer sa volonté**.



Un tuteur la **représente** dans les actes de la vie courante.

Le **juge** peut énumérer, à tout moment, les **actes que la personne peut faire seule ou non**, au cas par cas.



La Demande de mise sous protection juridique

Trois formes de saisine

PAR LA FAMILLE, UN PROCHE OU LA PERSONNE ELLE-MÊME

PAR DES TIERS

Professionnel : TS, médecin...

Non professionnel : un voisin..

PAR AUTO-SAISINE DU PROCUREUR

Sur la base des éléments portés à sa connaissance dans le cadre de n'importe quelle autre enquête révélant la vulnérabilité manifeste d'une personne majeure

Cerfa 15891*03

+

Expertise médicale agréée obligatoire
(Liste territoriale établie par le Procureur de la République)
Coût 192€

Procureur de la République
Étude de la pertinence de la demande

Sauvegarde de Justice en urgence dans l'attente des éléments médicaux pour favoriser la mesure la plus adaptée

Juge des Tutelles



Accompagnement social
Mesures administratives et judiciaires

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le CRP – Centre de Ressources Partenaires

- **Site collaboratif d'informations du CD93**
- Accès à une documentation élargie
- Concernant l'hébergement et le logement, **accès à des fiches techniques d'information et de saisines des dispositifs, accès aux formulaires et flyers dédiés**
- *Via un moteur de recherche (Google, Ecosia...) taper « Centre de Ressources Partenaires 93 », puis cliquer sur la première proposition.*



The screenshot shows the website of the Centre de Ressources Partenaires (CRP) of the Seine-Saint-Denis department. At the top left is the logo of Seine-Saint-Denis. To its right is the title 'Centre de Ressources Partenaires' and a search bar with the placeholder text 'Rechercher...'. Below the search bar is a horizontal menu with categories: 'Aménagement du territoire & Développement durable', 'Économie & Emploi', 'Société & Citoyenneté', and 'Solidarité'. The main content area features a sidebar on the left with 'Mon espace' and buttons for 'Collectivité territoriale', 'Associations', and 'Entreprise'. The central text reads '24 fiches techniques sur l'hébergement et le logement sur le Centre de ressources partenaires', followed by the publication date 'Publié le 13 juillet 2022 par le Centre de Ressources des Partenaires de la Seine-Saint-Denis'. Below this is a row of tags: 'logement', 'FSL', 'hébergement', 'prévention', 'expulsions', and 'logement social'. On the right, a purple box titled 'Dernières ressources mises en ligne' contains the text 'Insertion Appel à manifestation d'intérêt " Agence Locale d'Insertion" - 2023' and the date 'Publié le 15 décembre 2022'.

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Centre de
Ressources
Partenaires

Rechercher...

Aménagement du territoire & Développement durable / Économie & Emploi / Société & Citoyenneté / Solidarité /
Pilotage et stratégie du Département

Dans Solidarité

24 fiches techniques sur l'hébergement et le logement sur le Centre de ressources partenaires

Publié le 13 juillet 2022 par le Centre de Ressources des Partenaires de la Seine-Saint-Denis

Mots-clés : logement FSL hébergement prévention expulsions logement social

Dernières ressources mises en ligne

Insertion
Appel à manifestation d'intérêt " Agence Locale d'Insertion" - 2023
Publié le 15 décembre 2022



Vos contacts au SSOLOG

SSOLOG / BUMAPE

Laura RIBEIRO – 01.43.93.98.16 – lribeiro@seinesaintdenis.fr

Camille DUBOIS – 01.43.93.11.71- cadubois@seinesaintdenis.fr

Gaëlle LATCHOUMAYA – 01.43.93.91.57 – gatchoumaya@seinesaintdenis.fr

Christine POMMIER – 01.43.93.94.79 – cpommier@seinesaintdenis.fr

SSOLOG / BLI

Chloé HOUVENAGEL – 01.43.93.40.17 – chouvenagel@seinesaintdenis.fr

Gaëlle Bimi MAVUANGA – 01.43.93.83.57 – bmavuanga@seinesaintdenis.fr

AS secteur précarité énergétique – poste vacant



Merci de votre attention

